



Bulletin officiel n° 10 du 7 mars 2024

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2024/Hebdo10-0>

Sommaire

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de la culture

→ [Liste](#) – JO du 14-2-2024 – NOR : CTNR2403523K

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire du sport (rugby)

→ [Liste](#) – JO du 14-2-2024 – NOR : CTNR2403921K

Enseignement supérieur et recherche

Titres et diplômes

Liste des titres et diplômes français ouvrant droit à dispenses d'épreuves du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) – Modification

→ [Arrêté du 16-1-2024](#) – NOR : ESRS2404346A

Titres et diplômes

Liste des écoles autorisées à délivrer un diplôme conférant le grade de licence à leurs titulaires

→ [Arrêté du 12-2-2024](#) – NOR : ESRS2403235A

Rubika

Autorisation à délivrer le diplôme de designer industriel visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

Titres et diplômes

Liste des titres et diplômes français ouvrant droit à dispenses d'épreuves du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) – Modification

NOR : ESRS2404346A

→ Arrêté du 16-1-2024

MESR - Dgesip A1-3

Vu ordonnance n° 45-2138 du 19-9-1945 modifiée; décret n° 2012-432 du 30-3-2012 modifié, notamment article 54 ; arrêté du 13-2-2019; arrêté du 25-10-2021 modifié ; avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables en date du 12-7-2023

Article 1 – Après l'article 2-6 de l'arrêté du 25 octobre 2021 susvisé, il est inséré un article 2-7 ainsi rédigé :

« Art. 2-7.- Les dispenses d'épreuves du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) prévues à l'article 54 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 susvisé sont également accordées aux candidats qui justifient des diplômes suivants :

- « Diplôme de l'école Brest Business School, programme grande école, filière audit, expertise, dispenses des épreuves n° 2, 3, 5, 7 du DSCG. »

Article 2 – La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et le directeur général des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 16 janvier 2024,

Pour le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et par délégation,
L'administratrice des finances publiques adjointe,
Alexia Wolff

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
Le chef du département des formations des cycles master et doctorat,
Pascal Gosselin